

# CONSEILS D'INSTALLATION

L'installation des toilettes Ecodomeo nécessite la création d'une pièce pour le compostage (local de compostage), adaptée à votre habitation. Il est important de prêter une attention particulière à la réalisation de cette pièce afin qu'elle s'intègre bien à la maison, qu'elle soit adaptée à la fréquentation des toilettes et que les interventions nécessitant d'y entrer soient simples.

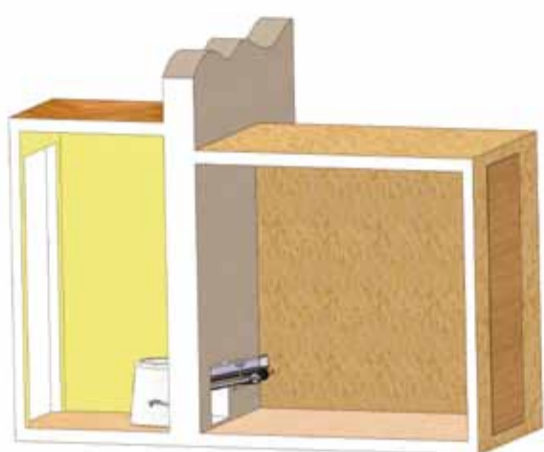
## POSITION ET DIMENSIONS DU LOCAL DE COMPOSTAGE

Le local de compostage se situe au même niveau que les toilettes ou au niveau en dessous et son accès doit se faire par l'extérieur de la maison. **3 longueurs de tapis permettent de répondre à toutes les situations.**

### LOCAL AU MÊME NIVEAU QUE LES TOILETTES

La hauteur du local de compostage est variable en fonction de 2 options possibles :

- **un local dans lequel on entre** (une hauteur de 2 m est alors souhaitable).
- **un local dans lequel on n'entre pas**. Les interventions se réalisent par le toit qui est ouvrant. La hauteur est alors réduite au minimum, soit 70 cm au dessus du niveau du sol des toilettes.



### LOCAL AU NIVEAU EN DESSOUS

Le local peut être directement sous les toilettes ou décalé par rapport aux toilettes. Cette implantation permet d'avoir **des toilettes à l'étage et au rez-de-chaussée pour le même local de compostage**.



**UNE SURFACE AU SOL DE 4 m<sup>2</sup>** est idéale pour ce local car il faut assez de place pour le compostage et pour rendre les interventions d'entretien moins fréquentes et plus faciles.

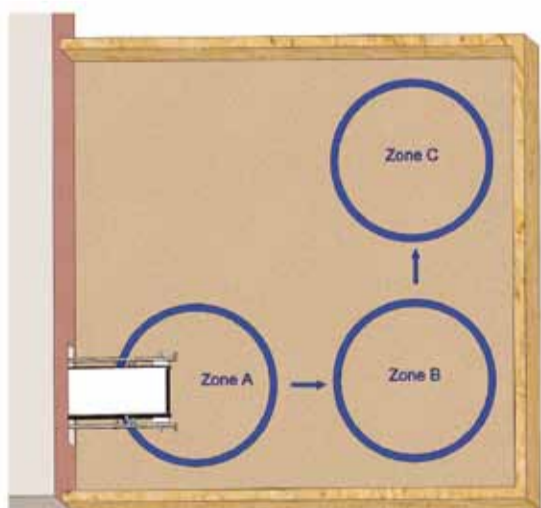
## POINTS PARTICULIERS DU LOCAL DE COMPOSTAGE

La surface au sol est décomposée en **3 zones** :

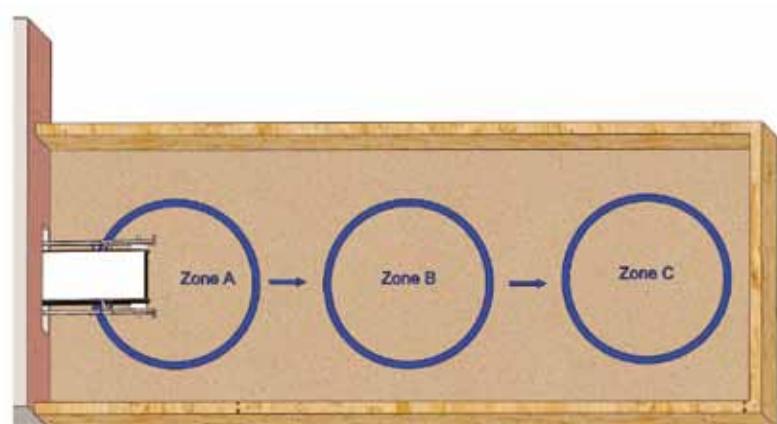
- **zone A** : zone située sous l'extrémité du tapis, où arrivent les matières fraîches
- **zone B** : la première zone de compostage sans arrivé de matières fraîches
- **zone C** : zone de compostage final et de stockage avant évacuation

Il est possible de réaliser son local de compostage selon 3 modèles :

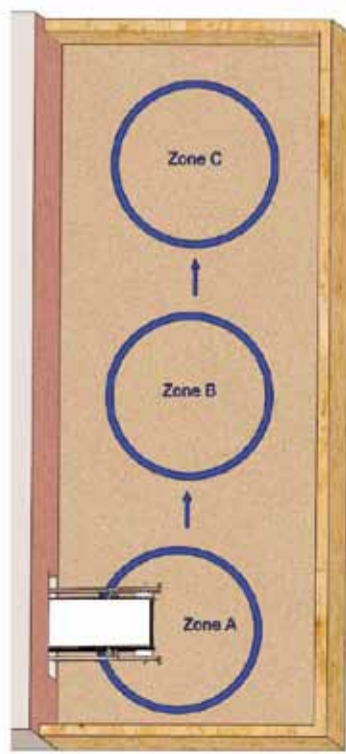
- (1) un local plutôt carré
- (2) un local en prolongement du tapis
- (3) un local en travers par rapport au tapis.



(1)

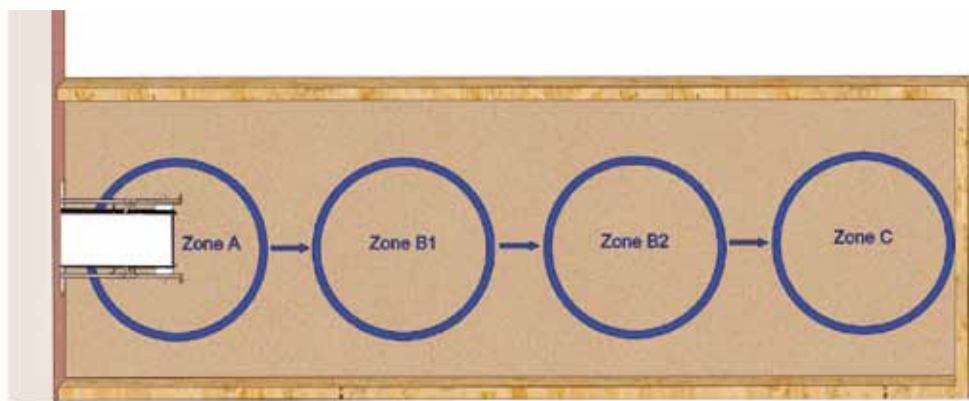


(2)

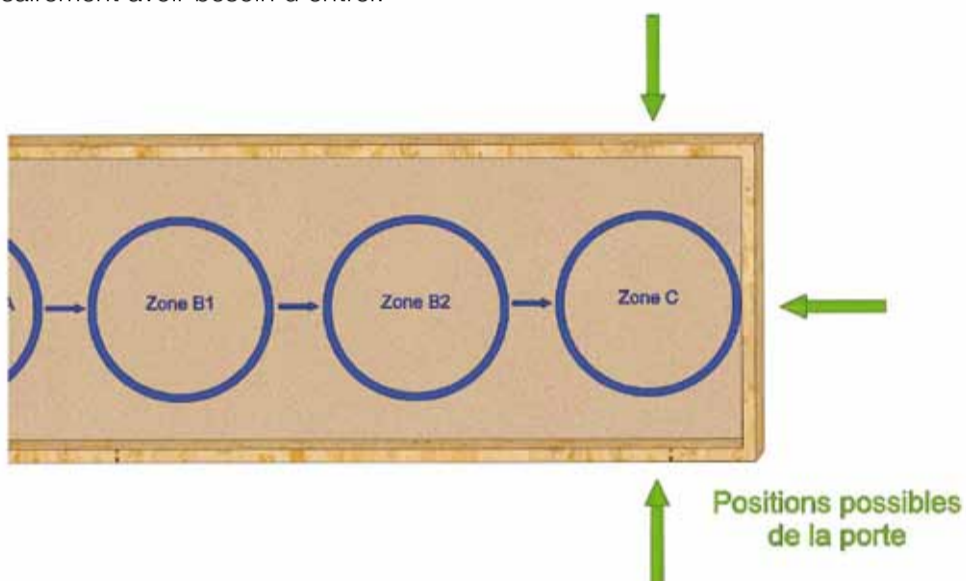


(3)

Si la place dans le local de compostage le permet, il est intéressant de prévoir une deuxième zone de compostage de type B, en particulier si la fréquentation des toilettes est importante.



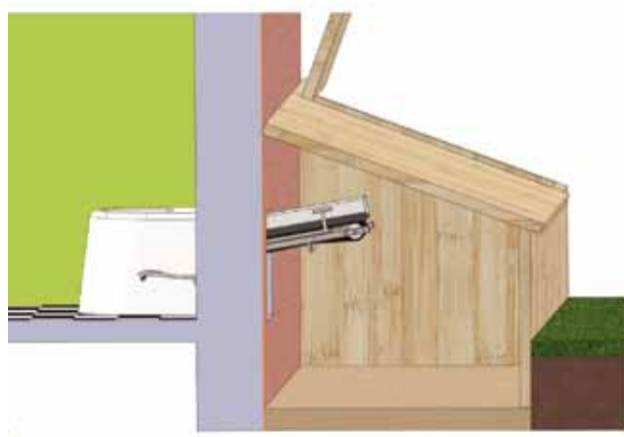
La **ZONE C** doit être proche de la porte d'accès à la pièce de compostage pour permettre de sortir facilement le compost, sans nécessairement avoir besoin d'entrer.



C'est **avec un croc à fumier** qu'on déplace les matières en compostage d'une zone à l'autre.



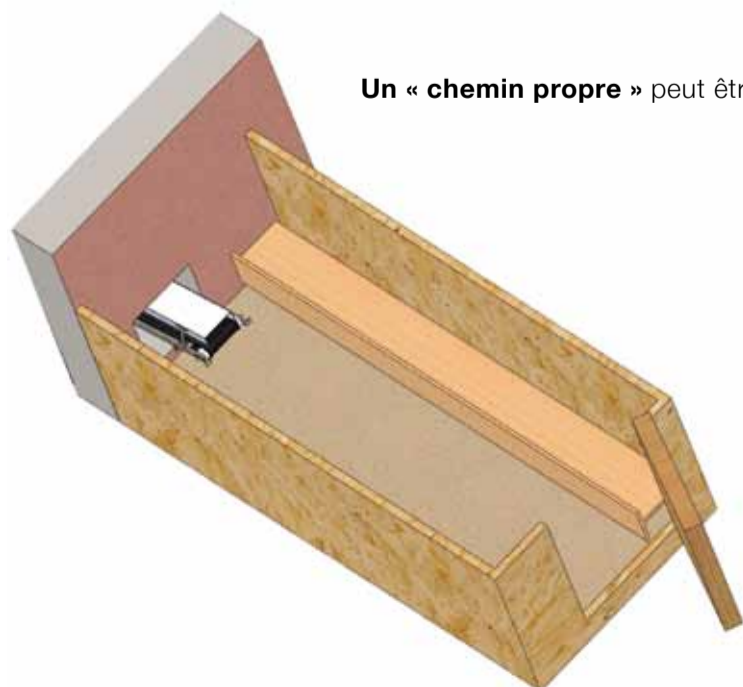
Afin de réduire le nombre d'intervention pour déplacer les tas à composter, **il est fortement conseillé d'abaisser le sol du local de compostage par rapport au niveau du sol des toilettes.**



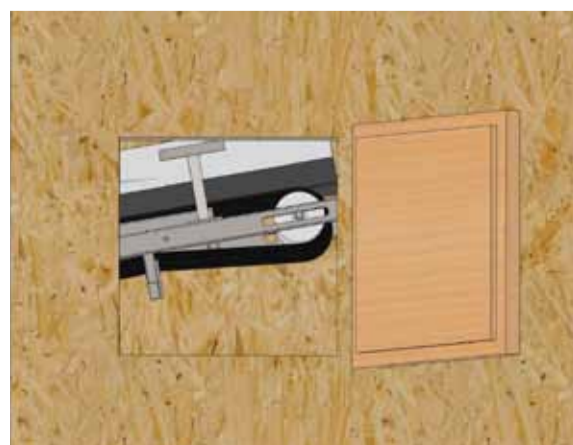
Une différence de niveau de 40 cm permet de ne déplacer le tas de matières sous le tapis (de la zone A vers la zone B) qu'une seule fois par an pour une famille de 4 à 5 personnes. Si le sol est au même niveau dans les toilettes et le local de compostage, il faut déplacer le tas sous le tapis tous les 2 mois pour une famille de 4 personnes.

**1 à 2 fois par an, il faut nettoyer les racles en bout de tapis. Il est donc préférable de prévoir un accès à l'extrémité du tapis pratique et simple.** Un local de compostage est bien réussi s'il n'est pas nécessaire d'y entrer pour réaliser les interventions annuelles ou s'il n'est pas nécessaire de se vêtir de façon particulière pour les faire.

Un « **chemin propre** » peut être réalisé dans le local de compostage.



Une **trappe d'accès** peut être prévue dans le mur du local face au tapis.

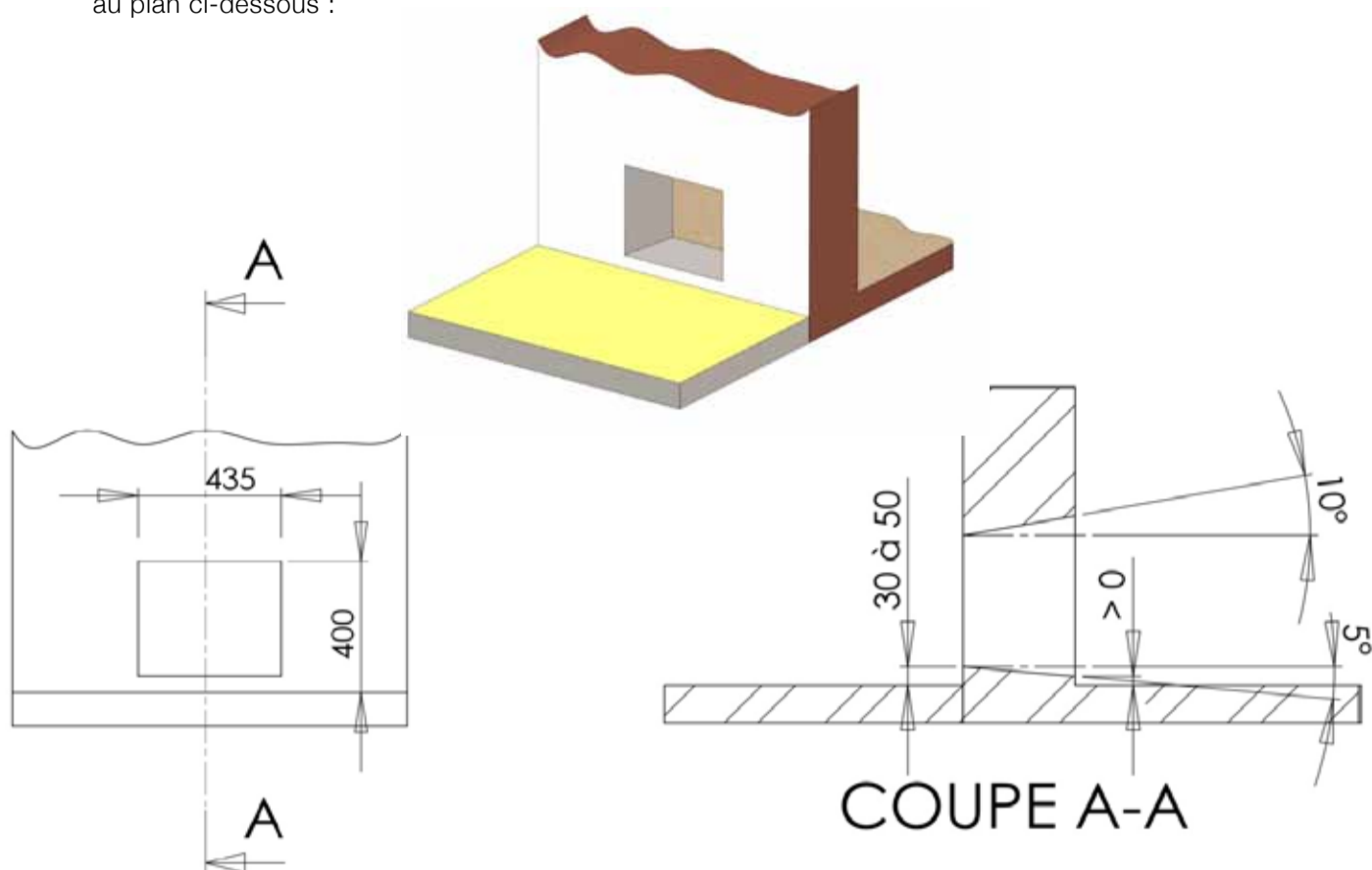


# CONSEILS D'INSTALLATION (suite)

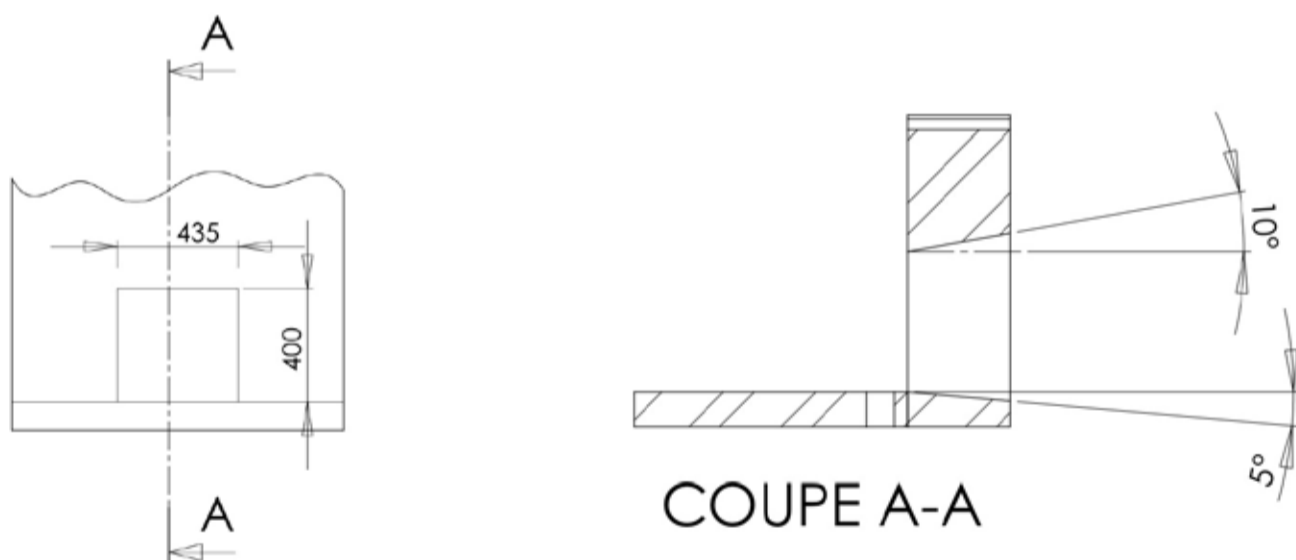
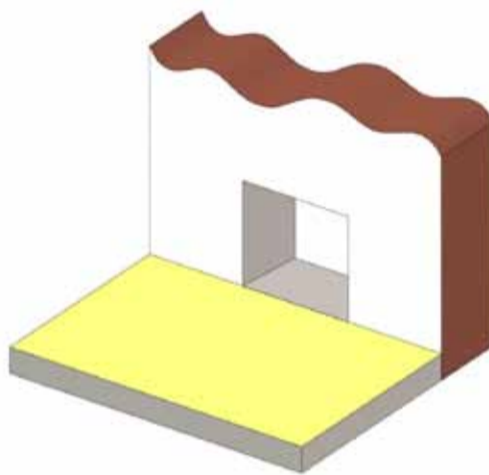
## TROU DANS LE MUR À L'ARRIÈRE DES TOILETTES

Le tapis des toilettes va apporter les matières solides dans le local de compostage en passant au travers du mur situé à l'arrière du siège des toilettes.

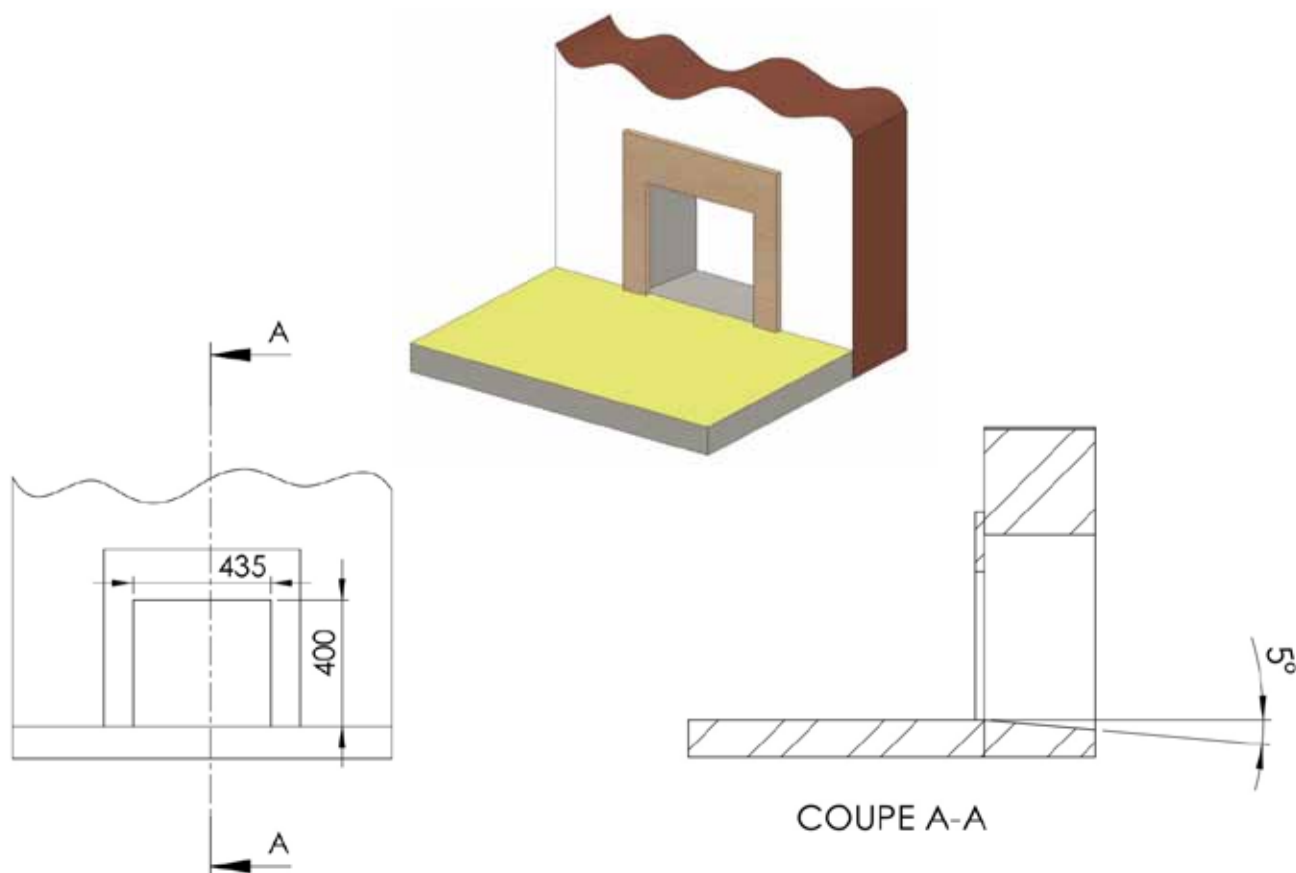
- **si le sol du local de compostage est au même niveau que le sol des toilettes**, le trou doit être conforme au plan ci-dessous :



- **si le sol du local de compostage est plus bas que celui des toilettes**, le plan à suivre est celui ci-dessous :



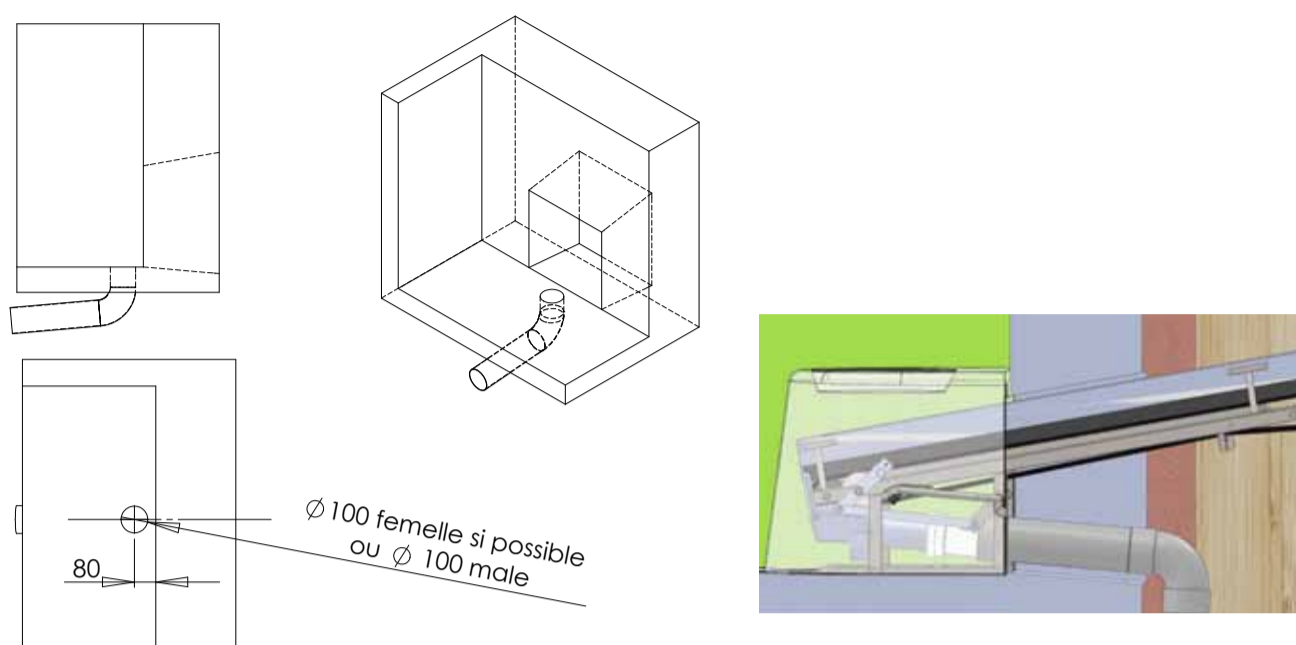
- Il est aussi possible de faire un trou plus gros et d'appliquer un panneau en bois (ou dans un autre matériau) contre le mur ayant un trou aux bonnes dimensions.



## ÉCOULEMENT DES URINES

Les urines (et les eaux de nettoyage des toilettes) sont collectées sous le tapis et envoyées dans le réseau des eaux usées de l'habitation.

- le départ du tuyau de collecte (en diamètre 100 mm) peut être placé sur le sol des toilettes, centré par rapport au trou dans le mur, au même endroit que pour des toilettes à chasse d'eau. Le plan ci-dessous indique sa position.
- Il est aussi possible de réaliser la collecte par le local de compostage comme dans le dessin ci-dessous. Dans ce cas, le trou dans le mur doit aller jusqu'au sol dans la pièce des toilettes.



## VENTILATION DE LA PIÈCE DE COMPOSTAGE ET DES TOILETTES

Un bon fonctionnement du système de ventilation vous garantit l'absence d'odeur dans vos toilettes.

L'air circule en permanence des toilettes vers le local de compostage en passant par le siège puis il est rejeté à l'extérieur par une cheminée. Aucun air parasite ne doit venir perturber cette circulation. **Le local de compostage doit donc être étanche à l'air.** La porte qui y mène doit être bien hermétique une fois fermée, et ouvrant vers l'extérieur pour rester étanche en cas de vent.

**La circulation d'air est générée par un ventilateur placé dans un conduit,** partant du local de compostage et débouchant au dessus du faîtage de la maison, comme pour un conduit de cheminée. L'extrémité du conduit est équipée d'un chapeau pour éviter de laisser entrer la pluie et la pose d'un système auto-aspirant est un plus. Le ventilateur est placé dans le conduit à un endroit accessible pour le nettoyer une fois par an. Le placer à l'entrée du conduit dans le local de compostage est souvent la position la plus simple.

Il est également possible de raccorder cette extraction d'air à une ventilation double flux.

**ATTENTION : dans aucun des 2 cas, il ne faut d'extraction d'air dans les toilettes.**

Les mouches venant en général du local de compostage, il est conseillé de protéger le ventilateur avec un grillage anti-mouches positionné entre le local et le ventilateur. Il faut prévoir un grillage suffisamment grand pour ne pas ralentir le débit d'air.



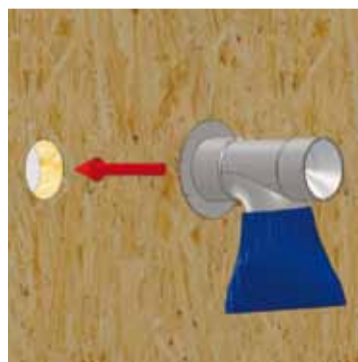
## PIÈGE À MOUCHE

Les mouches ont un odorat très développé et elles vont inévitablement être attirées dans le local de compostage où toutes les conditions sont réunies pour leur développement. Il est important de les capter dès leur arrivée pour éviter leur développement et leur propagation. **Un piège à mouche à lumière naturelle est fourni avec le système.**



Sur un mur du local de compostage (ou sur la porte) recevant si possible le soleil dans la journée, il faut prévoir la pose d'une petite fenêtre qui doit être la seule arrivée de lumière dans le local : faire un trou diamètre 100 mm et fixer un vitrage sur cet ouverture.

Il faut ensuite fixer le piège contre la fenêtre à l'intérieur du local, la lumière passant par le tube du piège à mouches, les mouches seront attirées là et piégées.



## ECLAIRAGE DANS LES TOILETTES

Il n'est pas conseillé d'éclairer les toilettes avec un plafonnier qui éclairerait aussi très bien le tapis. Il est souhaitable de prévoir des luminaires assez bas (à 50/60 cm du sol) afin de n'éclairer le tapis qu'en second jour. Par ailleurs, vous créerez une ambiance plus intime, qui s'adapte bien avec les toilettes Ecodomeo.

